

RÈGLEMENT - CMJ CONCOURS « Thann, demain »

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le Conseil Municipal des jeunes de la Ville de Thann organise un jeu-concours intitulé : « **Thann, demain** » Du 15 septembre au 10 octobre 2025. Le jeu est gratuit et ouvert aux 10 ans et plus :

3 catégories :

- 10/14 ans
- 15/17 ans
- 18 et +

Le concours consiste à réaliser une maquette dont le thème principal est : Thann demain !

Une maquette est un modèle réduit, une reproduction à échelle réduite d'une construction ou d'un décor. Les modalités du concours seront diffusées sur Instagram, la page Facebook et le site internet de la Ville de Thann.

ARTICLE 2 : DURÉE

Le concours sera ouvert du 15 septembre au 10 octobre 2025, 17h, heure de Paris.

ARTICLE 3 : PUBLIC CIBLE

Les participants âgés de plus de 10 ans peuvent concourir. La participation est individuelle.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les participants doivent respecter ces 3 critères :

- Imaginer la Ville de Thann dans le futur,
- Réaliser une maquette en 3 dimensions,
- Construire en respectant ce format obligatoire : 40X60 cm

Cette maquette est à déposer au centre sportif F. BOURGER avant le 10 octobre 2025, 17h, heure de Paris.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant devra suivre les instructions décrites dans les articles 1,3 et 4 afin de pouvoir participer au concours. Le concours est nominatif. Une seule personne sera le référent en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro de téléphone sur un papier à rendre lors du dépôt de la maquette.

Tout document de participation incomplet, ne respectant pas les contraintes décrites dans le règlement ou dont les noms et adresses email seront illisibles sera considéré comme nul.

ARTICLE 6 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication des résultats et des différents gagnants sera effectuée par le Conseil Municipal des Jeunes en novembre 2025. Une invitation sera envoyée aux participants.

Puis ces résultats seront affichés sur la page Facebook, la page Instagram du Conseil Municipal des Jeunes et le site internet de la Ville de Thann.

Les gagnants seront contactés par le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Thann selon les informations fournies par les participants à l'article 5.

ARTICLE 7 : PRIX

Le jeu est composé des dotations suivantes pour les 3 catégories :

	10 / 14 ans	15 / 17 ans	18 et +
1^{er} prix :	2 entrées à Europa Park	2 entrées à Europa Park	2 entrées à Europa Park
2^{ème} prix :	2 entrées au parc Aventure de Kruth	1 Pack Wakalase	2 entrées à la Montagne des singes
3^{ème} prix :	1 Adhésion pour 1 année à la Ludothèque Municipale	1 Adhésion pour 1 année à la Ludothèque Municipale	1 Adhésion pour 1 année à la Ludothèque Municipale

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. La Ville de Thann se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles des participants communiquées lors de la participation au concours sont collectées par la Ville de Thann et font l'objet d'un traitement informatisé, sous sa responsabilité, destiné à gérer les participations au concours, à désigner les gagnants et à remettre les prix. Les données personnelles sont traitées pour satisfaire la réalisation de ces trois finalités et conservées le temps nécessaire à l'exécution complète du concours. En aucun cas les informations seront transmises à des tiers sauf accord préalable expresse des participants. Les participants disposent d'un droit d'accès aux données personnelles les concernant et, le cas échéant, du droit de solliciter : – la rectification ou l'effacement desdites données, – la limitation du traitement desdites données par l'organisateur, – l'opposition au traitement des données personnelles les concernant, – toutes informations relatives à leurs données.